

CONSEIL D'ADMINISTRATION
Séance du 11 février 2025

Objet : Acquittement de la cotisation 2025 à la Fédération Nationale des Centres de Gestion de la fonction publique territoriale

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le mardi 11 février deux mil vingt-cinq à onze heures, le Conseil d'administration du Centre interdépartemental de gestion de la petite couronne de la région d'Ile-de-France, dûment convoqué le 5 février 2025, s'est réuni dans ses locaux 1, rue Lucienne Gérard à Pantin, sous la présidence de Monsieur Jacques Alain BENISTI.

Nombre d'administrateurs en exercice : 29

Etaient présents : Monsieur Jacques Alain BENISTI, Monsieur Jean-Luc CADEDDU, Monsieur Patrick de la MARQUE, Madame Catherine DESPRES, Monsieur Bernard FOISY, Madame Françoise KERN, Monsieur Philippe LAUNAY, Monsieur Anthony MANGIN, Monsieur Igor SEMO.

Avaient donné procuration : Madame Nadège AZZAZ à Madame Françoise KERN, Madame Jacqueline BELHOMME à Monsieur Anthony MANGIN, Madame Christine CERRIGONE à Monsieur Philippe LAUNAY, Monsieur Yves COSCAS à Monsieur Bernard FOISY, Monsieur Jean-François DUFEU à Monsieur Jean-Luc CADEDDU, Monsieur Etienne FILLOL à Madame Catherine DESPRES, Monsieur Quentin GESELL à Monsieur Patrick de la MARQUE, Monsieur Daniel GUERIN à M. Jacques Alain BENISTI, Monsieur Julien WEIL à Monsieur Igor SEMO.

Etaient absents et excusés : Madame Sabrina ASSAYAG, Monsieur Belaïde BEDREDDINE, Monsieur Fernand, BERSON, Monsieur Pierre-Olivier CAREL, Madame Marie CHAVANON, Madame Julie FOURNIER, Monsieur Jean-Christophe FROMANTIN, Monsieur Laurent LAFON, Monsieur Philippe LAURENT, Monsieur Frédéric MOLOSSI, Madame Aurore THIROUX.

Assistaient également à la réunion : M. Xavier BASTARD, directeur général, Monsieur Benoît HAUDIER, directeur général adjoint des concours, de la santé et de l'action sociale, Mme Diana DEVY, directrice déléguée chargée des ressources humaines et de l'emploi territorial, M. Laurent SALLET, secrétaire général, M. Marc JOINOVICI, représentant de la Trésorerie Principale des Etablissements Publics Locaux de Paris.

Objet : Acquiescement de la cotisation 2025 à la Fédération Nationale des Centres de Gestion de la fonction publique territoriale

Le Conseil d'administration,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n° 85-643 du 26 juin 1985 modifié relatif aux centres de gestion de la fonction publique territoriale institués par la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984,

Vu les statuts de la Fédération Nationale des Centres de Gestion de la Fonction publique territoriale, à laquelle adhère le CIG,

Vu l'appel de cotisation 2025 de la FNCDG,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Article unique : DECIDE d'acquiescer la cotisation 2025 à la Fédération Nationale des Centres de Gestion de la fonction publique territoriale, dont le montant est fixé à 125 380,50 euros.



Le Président,

Jacques Alain BÉNISTI
Maire de Villiers-sur-Marne
Vice-Président de la Métropole du Grand Paris